

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 05/02/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 18/02/2019

Délibération n° D-2019-17

Convention d'objectifs 2016-2017-2018 du Camji - Avenant
n°10

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA.

Pôle Vie de la Cité

**Convention d'objectifs 2016-2017-2018 du Camji -
Avenant n°10**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Arrivée à échéance, cette convention a été prolongée jusqu'au 30 octobre 2019. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il vous est proposé de verser un deuxième acompte de 120 843 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019. Pour mémoire, un premier acompte d'un montant de 120 843 € a été versé suite au vote du Conseil municipal du 17 décembre 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°10 à la convention d'objectifs signée avec Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji un deuxième acompte de 120 843 € au titre de la subvention 2019, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



AVENANT N°10
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018
DU CAMJI

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 11 février 2019

D'une part,

ET

L'Association Le Camji, représentée par Monsieur Eric DHELIN, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'Association ou Le Camji

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique culturelle et, notamment, de la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Arrivée à échéance, cette convention a été prolongée jusqu'au 30 octobre 2019.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention.

ARTICLE 1

L'article 5 « Modalités de versement de la contribution financière » est modifié comme suit :

5.1 - Modalités de paiement de la subvention pour la Ville de Niort :

La subvention de la Ville de Niort pour l'année 2019 s'élève à 362 530 €.

Un premier acompte, d'un montant de 120 843 €, a été versé suite au vote du Conseil municipal du 17 décembre 2018.

A titre de deuxième acompte, la Ville de Niort accorde une somme de 120 843 € à l'association Le Camji qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2019.

Le versement de ce deuxième acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'association Le Camji
Le Président



LE CAMJI [www.camji.com]

Salle de diffusion : 3 rue de l'Ancien Musée
Les bureaux : 56 rue Saint-Jean, 79000 Niort
Tél. 05 49 12 50 45

SIRET : 452 109 498 00022 - Code APE : 9001Z
N. Locus : Siret 1-1104705 / 2-1104706 / 3-1104707
Association loi 1901

ERIC DHELIN

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée



Christelle CHASSAGNE